

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2018

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

29 MARS 2018

**Date de la convocation** : 20/03/2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient présents:**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés** : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, Monsieur Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

**Ont donné pouvoir** : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, M. Christophe CHARLES à Mme Martine FAÏTA, M. Alain CLERC à M. Bernard LINAGE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Annie DUTRON, M. Guy MARTINET à Mme Christiane JURY, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE

---

**OBJET** : **ASSAINISSEMENT** : Avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif secteur Nord

**Rapporteur** : Pascal GERIN

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par contrat de délégation de service public, ViennAgglo a confié à la société CHOLTON, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'exploitation en affermage de son service d'assainissement collectif du secteur Nord correspondant aux communes de Saint Romain en Gal, Chasse sur Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette de Vienne et Luzinay.

L'avenant n°1 a transféré le contrat de délégation de ViennAgglo à Vienne Condrieu Agglomération.

Le présent avenant a pour objet :

- D'intégrer dans le périmètre affermé les postes de relevages des Espinasses et du Trembas, situés à Chasse sur Rhône, créés par Vienne Condrieu Agglomération après la signature du contrat. Leur exploitation et leur entretien est confié au délégataire.
- D'intégrer les bassins de rétention des eaux pluviales situés sur la commune de Chasse sur Rhône dans le périmètre du présent contrat. Leur exploitation et leur entretien est confié au délégataire.
- De corriger une erreur matérielle figurant à l'article 44-2 du contrat concernant le montant DOO correspondant au montant de la dotation pour renouvellement initiale. Le montant figurant dans le contrat (12 732 €) n'est pas le même que celui mentionné dans le programme prévisionnel de renouvellement et le compte d'exploitation prévisionnel annexé au présent contrat (8 721 €). Conformément aux dispositions de l'article 90 du contrat de DSP "en cas de contradiction entre le contrat et ses annexes, celles-ci prévalent sur le contrat". Aussi, le montant figurant à l'article 44-2 est corrigé en conséquence.

L'intégration de ces nouveaux équipements a pour conséquence une augmentation de la rémunération versée au délégataire selon les modalités suivantes :

- Le prix de l'abonnement perçu sur les usagers du service passe de 7 € à 7,84 € par an.
- Le prix de la redevance perçue par le délégataire sur Vienne Condrieu Agglomération en contrepartie de l'entretien et de la surveillance du réseau séparatif pluvial augmente de 13 000 € HT par semestre à 15 700 € HT par semestre.

Le projet d'avenant et ses annexes sont joints à la présente délibération.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

**VU** la délibération n°18-55 du Conseil Communautaire du 11 janvier 2018 autorisant la signature de l'avenant de transfert du contrat de DSP secteur Nord (avenant n°1),

**VU** l'avis de la commission assainissement du 22 mars 2018,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 et ses annexes, au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif secteur Nord.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 mars 2018

Le Président certifie que la présente délibération  
 et a été publiée le **30 MARS 2018**



Pour extrait certifié conforme  
 Le Président,

*(Signature)*  
 Thierry KOVACS